



*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à onze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 15 février 2018, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion du PNR à Saint-Vallier-de-Thiery sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 12 février 2018 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : création de 2 emplois sur le dispositif « Parcours Emploi Compétence »

Secrétaire de séance : Henri PASOLINI

Membres en exercice : 60

Membres présents ou représentés : 5

Absents non représentés : 55

Présents(es) : Eric MELE, Anne-Marie DUVAL, Henri PASOLINI.

Représentés par pouvoirs :

Jean-Marc DELIA et Isabelle JOHR donnent pouvoir à Henri PASOLINI.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Mireille BOULLE, Jacqueline BOUYAC, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CORNILLET, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DAVID, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Carole FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL (double compétence), Renée-Claude GACHET, Marc GARCIA, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Vincent GIOBERGIA, Lise GRANT, Valentine GUERIN, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Patrice MIRAN, Jean-louis NICOLAS, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Annie POMPARAT, Jean-François PORTHE, Jean-Louis PUCCETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Laurent TIRARD, Emile TORNATORE, Joseph VALETTE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Vu le Budget du Parc ;

Considérant le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétence » défini par la Circulaire n°2018-11 du 11 janvier 2018 visant à remplacer les contrats CUI/CAE et Contrat d'Avenir.

Considérant les mesures des articles du projet de Charte du PNR suivantes :

- Art. 3 « Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire »
- Art. 4 « Éviter la rupture culturelle entre urbains et ruraux et prévenir les risques de conflits d'usage » et « Développer des actions de sensibilisation de la population et des visiteurs sur les contraintes du travail d'exploitation agricole (...) »
- Art. 26 « Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux comportements (savoir être, savoir, savoir-faire, vouloir faire) qu'il est nécessaire d'adopter afin de préserver l'identité, les valeurs, les paysages, les patrimoines matériels et immatériels et les ressources du territoire (...) » ;

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création de 2 Emplois sur le dispositif « Parcours Emploi Compétence » pour exercer des fonctions d'agent de sensibilisation à temps complet à raison de 35h hebdomadaires aux conditions exposées ci-dessus ;
- Constate que les crédits sont inscrits au Budget du Syndicat mixte ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette décision, notamment une convention avec l'Etat et/ou le Pôle Emploi pour le financement du dispositif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,



Eric MELE